

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 décembre 2009 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents

Membres élus :

Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, M. ROUCHON J., Mme DIGONNET, M. FRANÇON, Mme POURTIER, M. TOURNON, Adjointes ; Mme ADMARD, M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. GRANGER, Mme JACOB, M. MONDON (arrivé à 19H15), Mme MONTCOUDIOL, Mme MOUNIER, Mlle RICHARD, M. ROUCHON B., M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN, Mme TARDY.

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et JOURDAT.

Absents :

M. BRUYERE qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET.
Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY.
M. MILLEVILLE qui avait donné pouvoir à M. DESOLME.
M. VEROT qui avait donné pouvoir à M. ROUCHON B.

M. FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 26 novembre 2009.

2 – DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. Le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la réunion du 2 juillet 2009 :

Arrêté N° 09/248 portant sur l'acceptation d'un chèque de 256,86 € de GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour le remboursement relatif au remplacement de la vitre de la porte latérale du véhicule Renault Master immatriculé 6837KR43, suite à un sinistre survenu le 21 août 2009 lors d'un transport.

Arrêté N° 09/250 portant sur l'acceptation du versement à M. GIRAUD Patrice de 350,00 € correspondant au montant du salaire net et des cotisations et contributions pour l'animation du marché de Noël du dimanche 13 décembre 2009.

3 – BUDGET COMMUNAL 2009

Arrivée de M. MONDON à 19H15.

- Décision Modificative N°1

Concernant la section de fonctionnement, Mme DIGONNET indique que les différents mouvements opérés entraînent une diminution en dépenses et en recettes de 10 000,00 €.

Elle donne ensuite le détail des modifications par chapitre en précisant les plus significatives.

Mme DIGONNET précise que le virement à la section d'investissement est augmenté de 10 100,00 €.

Concernant la section d'investissement, Mme DIGONNET indique que les différentes modifications entraînent une diminution de 338 000,00 €. Elle détaille ensuite celles-ci par opérations.

M. GRANGER demande, concernant l'annulation de la provision d'un montant de 8 000,00 € à la Caisse d'Epargne relative à l'ex-SIDI St-Just/St-Victor, si un courrier de confirmation de la Trésorerie ou de la banque a été envoyé en mairie.

M. Le Maire répond par la négative en indiquant qu'il y a eu un accord verbal.

M. GRANGER souhaite que l'accord soit tenu et précise que c'est une bonne chose pour la commune que ce litige soit enfin réglé.

M. GRANGER rappelle aussi, concernant les cotisations sociales actuelles de M. Le Maire, que lui-même lorsqu'il était maire n'avait pas de cotisations sociales. Il précise qu'il avait donc fait faire à la commune une économie non négligeable à la commune.

M. Le Maire répond que c'est un droit qui lui est alloué car, du fait de l'abandon de son activité professionnelle, il n'avait plus de couverture sociale. Il rappelle néanmoins qu'il y a à la fois des cotisations patronales et « salariales ».

M. GRANGER reconnaît qu'il s'agit bien d'un droit. Il n'a donc rien à dire sur le fonds, mais il s'interroge sur la forme car il pense qu'il faudrait une délibération du Conseil Municipal sur ce sujet.

M. Le Maire précise qu'il s'est renseigné et qu'il n'y a pas d'obligation de délibération du Conseil Municipal, tout comme pour la cotisation retraite à laquelle avait souscrit M. GRANGER lorsqu'il était maire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la Décision Modificative N°1 relative au Budget Communal 2009.

- Consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de 1 500 000,00 €

Mme DIGONNET informe qu'une consultation a été lancée, en vue du renouvellement de la Ligne de Trésorerie, auprès de quatre établissements bancaires, à savoir : Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, DEXIA Crédit Local, Crédit Agricole Loire/Haute-Loire et Banque Populaire Massif Central.

La commission des Finances a étudié les offres et a retenu la proposition de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin pour un montant de 1 500 000,00 € avec une période d'un an, sur la base de l'index EONIA et T4M, avec une marge de 0,80 %, et des frais de dossiers de 150,00 €.

Mme DIGONNET informe que l'affiliation de ce prestataire avec la Banque de France permet le versement des sommes dans la journée pour les demandes effectuées avant 11H00.

M. Le Maire précise qu'il n'y a pas de délibération pour cette consultation, car il s'agit d'une délégation attribuée par le Conseil Municipal à M. Le Maire.

- Consultation pour le prêt de 246 000,00 €

M. Le Maire rappelle que la Commune doit réaliser un prêt en vue du financement des investissements 2009 du budget communal. Le montant de cet emprunt qui a été fixé à 246 000,00 € intègre les crédits votés au cours de l'exercice 2009 au titre du budget primitif et de la décision modificative.

Il précise que ce prêt sert à financer le programme de voirie et l'acquisition d'un tènement immobilier et qu'il se caractérise par plusieurs phases de mobilisation portant sur les exercices 2009 et 2010.

M. Le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 établissements bancaires, à savoir : Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, DEXIA Crédit Local, Crédit Agricole Loire/Haute-Loire et Banque Populaire Massif Central.

M. Le Maire informe que la commission des Finances a analysé les propositions et précise que celle-ci a retenu l'offre du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire, sur 15 ans, la base de l'index Euribor 3 mois, avec une marge de + 0,46 %. Il précise que la Collectivité n'a pas d'indemnité financière à verser en cas de remboursement anticipé ; seules les indemnités de gestion équivalentes à deux mois d'intérêts sur le capital restant dû seront calculées. L'opportunité du passage à taux fixe constitue une possibilité qu'il conviendra d'étudier.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le choix de la commission des Finances de retenir l'offre du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire sur les bases définies précédemment.

- Révision des tarifs publics communaux 2010

M. Le Maire donne lecture des différentes modifications de tarifs à intervenir aux dates indiquées :

	Tarifs applicables en 2009	Propositions commission finances
Repas des enfants classes maternelles et primaires restaurant scolaire municipal	2,95 € repas	3,00 € au 01/02/2010
Repas adulte au restaurant scolaire municipal	5,90 € repas	6,00 € au 01/02/2010
Repas portage à domicile	6,80 € repas	6,95 € au 01/02/2010
Repas enfants extérieurs à la commune	4,29 € repas	4,35 € au 01/02/2010
Loyer Mr et Mme VERCASSON – Route du Fau	318,65 € / mois	327,25 € au 01/01/2010
Location parking souterrain (garage collectif)	20,00 € / mois	21,00 €/mois au 1/1/2010
Location garage individuel	25,00 € / mois	26,50 €/mois au 1/1/2010
Participation financière utilisation salle N°3	15,00 € / location	Pas de modification
Location salle polyvalente	125,00 € /location 42,00 € nettoyage uniquement	Pas de modification
Location salle expo (apéritif mariage)	40,00 € / location	44,00 €/location au 1/1/2010
Location salle animation Malmont	210,00 € au 1/1/2009 220,00 € au 1/1/2010	230,00 € au 1/1/2011
<u>Participation des familles au ramassage scolaire</u> * St Just / Le Sarret et St Just / Campagne	35,00 € / trimestre/enfant 30,00 € /trimestre /enfant	36,00 €/t./enfant au 1/1/2010 Pas de modification
* St Just/St Didier; Le Sarret/St Didier et Malmont / Firminy	46,50 € /trimestre /enfant	47,50 €/t./enfant au 1/1/2010
<u>Droits Place des Marchés</u> - Emplacement de moins 6 mètres linéaires	4,60 € 39,00 € abonnement /trimestre	Pas de modification
- Emplacement de plus de 6 mètres linéaires	6,60 € 59,50 € abonnement trimestre	
Location tennis	3,50 € / heure	Pas de modification

Photocopie documents administratifs	0,15 € A4 0,20 € A3	Pas de modification
Concession cimetière	620,00 € perpétuelle 260,00 € trentenaire	15 ans : 200,00 € 30 ans : 300,00 € 50 ans : 500,00 €
Location tables (gratuité pour les chaises)	6,00 € / 2 tables (gratuité pour les chaises)	Pas de modification (gratuité pour 8 chaises)
Adhésion bibliothèque	15,00 € par famille	Com. de Com. Loire-Semène
Manifestations culturelles Tarif A	1,50 €	Pas de modification
Manifestations culturelles Tarif B	3,00 €	Pas de modification
Manifestations culturelles Tarif C	6,00 €	Pas de modification
Manifestations culturelles Tarif D	8,00 €	Pas de modification
Taxe Locale Equipement	3,50%	Pas de modification
Déneigement effectué par les agriculteurs	50,00 € HT /heure	Pas de modification
Salage effectué par les agriculteurs	28,00 € HT /heure	Pas de modification

Concernant les tarifs pour les concessions au cimetière, M. Le Maire informe que pour les années futures, une étude de tarif au mètre sera effectuée prochainement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les tarifs publics communaux pour l'année 2010, conformément aux propositions de la commission des Finances.

- Régime indemnitaire des élus 2010

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 décembre 2008, le conseil municipal avait fixé les indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire et des adjoints en application de l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Le Maire propose de reconduire au même taux les indemnités pour l'année 2010.

Il propose donc de fixer comme suit les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- M. Frédéric GIRODET, Maire, 55 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 2080,40 €
- Mme Marguerite FOULTIER, 1^{er} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- M. Thierry DESOLME, 2^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- Mme Christine BONNEFOY, 3^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- M. Jacques ROUCHON, 4^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- Mme Muriel DIGONNET, 5^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- M. Patrice FRANÇON, 6^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- Mme Dominique POURTIER, 7^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €
- M. Robert TOURNON, 8^{ème} adjoint, 19,25 % de l'indice brut 1015 soit une indemnité brute mensuelle de 728,14 €

M. Le Maire précise que ces indemnités seront payées mensuellement et qu'elles subiront les changements en cas de majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités.

Il précise aussi, concernant ses propres indemnités, que ses cotisations sociales sont bien déduites, suite à la remarque de M. GRANGER précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme précédemment exposées.

- Projet 2010 pour Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.)

M. Le Maire informe que pour cette dotation il est proposé de présenter le projet d'aménagement de l'ex-tènement DESORME, rue du Cintre, après démolition. Il précise qu'il s'agira d'aménager un espace esthétique plus ouvert, ainsi que des places de parking.

M. Le Maire précise que le montant estimatif des travaux n'est pas encore arrêté et indique que les critères ne sont pas encore définis, mais qu'ils devraient être identiques à ceux de l'année 2009.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de proposer le projet d'aménagement de l'ex-tènement DESORME, au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010.

- Rémunération des agents recenseurs

M. Le Maire rappelle que la Commune doit organiser la collecte des informations pour le recensement 2010 et précise que 9 agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette opération.

M. Le Maire expose que chaque agent aura la charge d'un district déterminé et que certains agents utiliseront leur véhicule personnel pour se déplacer.

M. Le Maire rappelle qu'il convient de fixer les indemnités alloués à ces agents et donne lecture de la rémunération allouée lors du recensement de 2005 :

- Feuille de logement	0,50 € l'unité
- Bulletin individuel	1,00 € l'unité
- Dossier immeuble collectif	0,50 € l'unité
- Bordereau de district	4,50 € l'unité
- Séance de formation	20,00 € / formation
- Relevé adresse + tournée reconnaissance + fiches de logement non enquêté	5,00 €
- Indemnité kilométrique	0,26 € / km

M. le Maire propose au Conseil Municipal les indemnités pour le recensement 2010, comme suit :

- Feuille de logement	0,55 € l'unité
- Bulletin individuel	1,05 € l'unité
- Dossier immeuble collectif	0,55 € l'unité
- Bordereau de district	4,60 € l'unité
- Séance de formation	25,00 € / formation
- Relevé adresse + tournée reconnaissance + fiches de logement non enquêté	20,00 €
- Indemnité kilométrique	0,29 € / km

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2010 sur la base des tarifs proposés précédemment.

M. Le Maire donne la liste des agents recenseurs : Elodie CHEUCLE, Cécile COURBON, Morgane FOURNEL, Valérie MONTCOUDIOL, Yoann MOREL, Joëlle PEYRON, Martine ROCHE, Monique ROCHEDIX et Nadine TAMET.

- Subvention Téléthon 2009

M. Le Maire remercie la population et les associations qui ont participé à cette manifestation dans une bonne ambiance, et qui ont permis de récolter une bonne somme au profit de l'A.F.M.

Mme FOULTIER rappelle que, comme chaque année, la Commune s'est associée aux manifestations organisées en faveur du Téléthon, en collaboration avec les associations communales.

Elle précise que la Commune a pris en charge les frais d'organisation (lâcher de ballons, ravitaillement des marches, soupe aux choux) afin que le Téléthon 2009 soit une réussite complète sur la commune, et apporter ainsi sa contribution.

Elle informe qu'après bilan avec les associations, les frais d'organisation s'élèvent à la somme de 1700 €, et qu'il convient donc de rembourser cette somme au Comité des Fêtes de Saint-Just-Malmont qui s'est chargé du règlement de ces frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 700 € au Comité des Fêtes de Saint-Just-Malmont, correspondant au remboursement des frais avancés par cette association pour l'organisation du Téléthon 2009.

Pour information, Mme FOULTIER informe que la somme de 8 014 € sera remise à l'Association Française contre les Myopathies.

- Organisation concert MUSICA du 24 janvier 2010 (tarification et prise en charge des frais)

M. Le Maire rappelle que le dimanche 24 janvier 2010 aura lieu un concert de l'orchestre symphonique MUSICA de St-Etienne, à 17H00 à l'église de Saint-Just-Malmont.

Il précise qu'il convient de décider d'un tarif, et propose de fixer le prix du billet d'entrée à 6,00 € (tarif C) pour les adultes et à 1,50 € (tarif A) pour les enfants. Il indique que le choix d'appliquer un tarif raisonnable peut permettre l'accès au plus grand nombre à ce concert de musique classique.

M. Le Maire informe qu'une place sera offerte à chaque enfant fréquentant les écoles de musique de Saint-Just-Malmont et d'Aurec-sur-Loire.

M. Le Maire informe que la prestation s'élèvera à 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le tarif d'entrée à 6,00 € pour les adultes et 1,50 € pour les enfants, à l'occasion du concert de musique classique du 24 janvier 2010, et le versement d'une subvention de 1 500,00 € à l'association MUSICA de Saint-Etienne.

- Demande de dispense gracieuse de majoration de T.L.E. (Taxe Locale d'Equipelement)

M. Le Maire informe qu'il s'agit d'une taxe relative à une construction au village de Lherbret. Il informe que la date de la dernière échéance pour le règlement était fixée au 27 août 2009. Cette T.L.E. a été réglée entièrement en deux acomptes au 30 novembre 2009.

M. Le Maire indique qu'une majoration de retard de 91,00 € a été appliquée.

M. Le Maire informe enfin que la commission des finances a étudié cette demande et l'a rejetée. De plus, il précise que la Trésorerie de Monistrol-sur-Loire a émis un avis défavorable compte-tenu des justificatifs non valables. Il propose donc au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal **REJETE**, à l'unanimité, la demande de dispense gracieuse pour majoration.

- Renouvellement bail presbytère

M. Le Maire expose que le bail du presbytère de St-Just-Malmont, établi pour une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 1995, arrive à échéance le 31 décembre 2009 et qu'il convient de le renouveler. Il précise que le loyer s'élève à la somme annuelle de 30,48 €, et que le bail est établi avec Monseigneur l'Evêque du Puy, agissant en qualité de Président de l'Association Diocésaine.

M. Le Maire rappelle qu'il a toujours été admis par l'administration un taux réduit pour la location des presbytères, et qu'il n'est attribué au desservant de la paroisse de St-Just-Malmont aucune indemnité pour le gardiennage de l'église.

Il propose donc ce renouveler ce bail pour une nouvelle période de 15 ans, sur la même base.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement du bail pour le presbytère de St-Just-Malmont, pour une période de 15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2010, sur la base de 30,48 € de loyer annuel, et **AUTORISE** M. Le Maire à signer le bail avec Monseigneur l'Evêque du Puy.

4 – BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2009

- Décision Modificative N°1

Concernant la section d'exploitation, Mme DIGONNET indique que les différents mouvements opérés entraînent une diminution de 10 000,00 € endépenses et en recettes.

Concernant la section d'investissement, Mme DIGONNET indique que les différentes opérations entraînent une diminution de 17 500,00 € en dépenses et recettes.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la Décision Modificative N°1 relative au Budget du Service Assainissement 2009.

- Consultation pour le prêt de 131 000,00 €

M. Le Maire rappelle que la Commune doit réaliser un prêt en vue du financement des investissements 2009 du budget assainissement. Le montant de cet emprunt qui a été fixé à 131 000,00 € intègre les crédits votés au cours de l'exercice 2009 au titre du budget primitif et des décisions modificatives.

Il précise que ce prêt sert à financer le programme d'assainissement et travaux structurants et le renouvellement du système de supervision et de télégestion de la station de Roche Moulin.

M. Le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 4 établissements bancaires, à savoir : Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, DEXIA Crédit Local, Crédit Agricole Loire/Haute-Loire et Banque Populaire Massif Central.

M. Le Maire informe que la commission des Finances a analysé les propositions et précise que celle-ci a retenu l'offre du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire, sur 15 ans, la base de l'index Euribor 3 mois, avec une marge de + 0,46 %. Il précise que la Collectivité n'a pas d'indemnité financière à verser en cas de remboursement anticipé ; seules les indemnités de gestion équivalentes à deux mois d'intérêts sur le capital restant dû seront calculées. L'opportunité du passage à taux fixe constitue une possibilité qu'il conviendra d'étudier.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le choix de la commission des Finances de retenir l'offre du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire sur les bases définies précédemment.

- Détermination du tarif pour la redevance d'assainissement 2010

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 décembre 2008, le conseil municipal avait fixé le montant de la redevance d'assainissement à 0,97 par m³ d'eau consommée par les usagers, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il précise qu'il conviendrait d'augmenter cette redevance, la commune devant faire face à de nombreuses dépenses d'entretien des stations et des réseaux, ainsi que le règlement de la rémunération de la prestation de service pour l'entretien et la surveillance de la station de traitement des eaux usées de Roche Moulin, de même que la surveillance de la station d'épuration de Malmont, et de 3 postes de relèvement. De plus, il informe que la prime d'épuration, octroyée depuis de nombreuses années, ne sera plus versée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

D'autre part, il convient, en application de la comptabilité M49, d'équilibrer le budget du service d'assainissement, avec obligation de couvrir les dépenses pour les redevances demandées aux usagers. Il présente les différentes esquisses d'augmentation de la redevance et propose de retenir le tarif de 1,05 € par m³, soit une augmentation de 8 %.

M. GRANGER demande quel sera le prix de vente de l'eau par la Syndicat des Eaux de la Semène.

M. Le Maire précise que le prix de vente de l'eau va passer de 0,87 € à 0,89 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer le prix de la redevance d'assainissement à 1,05 € par m³ d'eau consommée, à compter du 1^{er} janvier 2010, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de transmettre cette délibération à M. Le Président du Syndicat des Eaux de la Semène.

- Tarif pour la taxe de raccordement à l'assainissement 2010

M. Le Maire rappelle que, en date du 26 mars 1986, le conseil municipal avait décidé la création d'une participation pour raccordement à l'égout communal à compter du 1^{er} mai 1986 ; puis précise que, en date du 11 décembre 2008, le conseil municipal avait porté cette participation à 1 500,00 €, à compter du 1^{er} janvier 2009.

M. Le Maire propose de ne pas modifier cette taxe cette année.

5 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU MARAIS

M. Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de travaux d'éclairage public dans la commune. Il informe qu'un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire pour un montant estimatif s'élevant à 9 016,09 € T.T.C.

M. Le Maire précise que, conformément aux décisions prises par son comité, le 1^{er} avril 1996, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 50 % du montant HT augmenté de la TVA soit $7\,538,54 \times 0,50 + 1\,477,55 = 5\,246,82$ €.

Cette participation serait revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

M. Le Maire précise qu'il convient de délibérer avant la fin de l'année car, à compter du 1^{er} janvier 2010, la participation du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz de la Haute-Loire ne sera plus à hauteur de 50 %, mais seulement 45 %.

Le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avant projet d'éclairage public pour la rue du Marais et **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 5 246,82 €, cette participation pouvant être revue en fonction du décompte définitif.

6 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LOIRE-SEMÈNE »

- Approbation de mise à disposition par la Commune des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence Culture (bibliothèque)

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 2 octobre 2009, l'assemblée délibérante avait approuvé à l'unanimité la modification des statuts et des compétences de la communauté de communes « Loire Semène ».

Il expose que dans le cadre de ces modifications statutaires la Communauté de Communes « Loire-Semène » est compétente pour les actions de gestion courante et d'équipements de la lecture publique.

Par conséquent, M. Le Maire précise qu'il convient que le bâtiment communal situé rue de Firminy affecté à la bibliothèque municipale soit mis à la disposition de la Communauté de Communes.

Il précise que cette mise à disposition se réalisera dans les conditions suivantes :

- Elle intervient à titre gratuit.
- La Communauté de Communes Loire-Semène assumera l'ensemble des obligations incombant normalement à la Commune en sa qualité de propriétaire ; à ce titre, elle prendra en charge l'ensemble des travaux d'entretien concourant à la maintenance de l'immeuble.
- La Communauté sera substituée à la commune dans le cadre de ses pouvoirs de gestion, elle pourra autoriser toute occupation conforme à l'affectation de l'immeuble et percevoir les fruits et produits résultant de son exploitation.
- La Communauté de Communes « Loire-Semène » pourra agir en justice au lieu et place de la commune pour toute affaire relative à cet immeuble.
- La Communauté de Communes « Loire-Semène » pourra procéder à tous travaux propres à assurer le maintien de l'affectation de l'immeuble.

M. GRANGER demande si la clé de répartition pour la prise en charge des frais de fonctionnement de ce bâtiment a été revue et conventionnée.

M. Le Maire répond par la négative.

M. SAMUEL précise que cette clé de répartition va être recalculée prochainement, car en plus de la Commune, de l'OPAC, et de l'architecte Pierre RASCLE, la Communauté de Communes Loire-Semène va désormais rentrer en ligne de compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la mise à disposition des biens immeubles et meubles affectés à la bibliothèque municipale au bénéfice de la Communauté de Communes « Loire-Semène » dans le cadre de la compétence lecture publique, et **DONNE** pouvoir à M. Le Maire de signer les procès verbaux nécessaires à ces mises à disposition.

- Suppression de la régie de recettes de la Bibliothèque Municipale et transfert des contrats

M. Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal en date du 2 octobre 2009, l'assemblée délibérante avait approuvé à l'unanimité la modification des statuts et des compétences de la Communauté de Communes « Loire Semène ».

Il expose que dans le cadre de ces modifications statutaires, la structure de la bibliothèque municipale deviendra communautaire au 1^{er} janvier 2010.

M. Le Maire précise qu'il convient de supprimer, à compter du 31 décembre 2009, la régie de recettes créée par délibération en date du 14 décembre 2000 pour l'encaissement de la participation financière des familles aux activités à la bibliothèque municipale. D'autre part, dans le cadre de la mise à disposition des biens, il convient de transférer les contrats relatifs à la fourniture des fluides (eau, gaz, électricité, téléphone, internet), à la maintenance des logiciels informatiques, ainsi qu'à la vérification périodique annuelle des installations (extincteurs, chaufferie, ascenseur).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la suppression de la régie de recettes de la bibliothèque municipale à compter du 31 décembre 2009, **APPROUVE** le transfert de la Commune à la Communauté de Communes « Loire-Semène » des contrats relatifs à la fourniture des fluides, à la maintenance des logiciels informatiques, ainsi qu'à la vérification annuelle des installations, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS AUX DIFFÉRENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Communauté de Communes Loire-Semène

* M. Le Maire informe que les maires et les présidents des clubs de football de La Séauve-sur-Semène, St-Didier-en-Velay, St-Victor-Malescours et St-Just-Malmont se sont réunis le 15 décembre dernier, afin de discuter de l'implantation d'un terrain de football synthétique d'intérêt communautaire sur le secteur. Il indique donc que d'un commun accord, il a été décidé que celui-ci serait construit sur la commune de St-Just-Malmont, en lieu et place du terrain stabilisé.

M. Le Maire précise que notre commune avait l'avantage de posséder déjà les infrastructures annexes (vestiaires, infirmerie, parking,...), ainsi qu'un terrain déjà intégré au complexe sportif.

M. Le Maire informe que les communes de St-Ferréol-d'Aurore, Pont-Salomon et Aurec-sur-Loire auront la même démarche pour l'implantation d'un second terrain synthétique sur leur secteur.

M. Le Maire informe que le projet est le bienvenu sur la commune, et permettra de réhabiliter notre terrain stabilisé quasiment hors service.

Concernant l'utilisation de cette infrastructure, un planning a été établi en fonction des effectifs des différents clubs.

* Dans le cadre de la compétence culture, M. Le Maire informe qu'un système de « ticket modérateur » pourrait être mis en place lors des transferts de compétence afin que l'attribution de compensation soit égalitaire pour toutes les communes, qu'elles aient procédé ou non à des transferts. C'est un geste solidaire envers les petites communes qui ne transfèrent rien.

M. GRANGER demande si, en investissement culturel, le montant sera égalitaire.

M. Le Maire répond que le but est de proposer des créneaux horaires pour l'ouverture de ces équipements dans chaque commune. Il précise que l'attribution de compensation est toujours bonne à prendre.

M. GRANGER fait remarquer qu'une médiathèque sera construite prochainement à Aurec-sur-Loire.

M. Le Maire répond que l'attribution de compensation sera amputée sur 30 ans.

M. GRANGER fait alors remarquer qu'un échancier de 30 ans est très confortable pour une collectivité.

M. Le Maire confirme cette observation tout en précisant que cette situation pourrait peut-être se reproduire à l'avenir pour une autre commune.

- Multimédia

M. TOURNON informe que l'étude pour le renouvellement du parc informatique se poursuit et précise que de nouvelles propositions doivent être présentées prochainement afin de diminuer de manière significative les dépenses en location et en maintenance. Il précise que le nouveau contrat devrait être signé en début d'année 2010 avec une reprise des matériels les plus onéreux.

- Commission Culture et Communication Loire-Semène

M. TOURNON informe que M. VOCANSON, M. VIAL et M. BONNEFOY, pour la Communauté de Communes Loire-Semène, ainsi que M. Le Maire et les membres de la commission Culture pour la Commune, ont rencontré les responsables de l'association Just'En Zik dans le but d'expliquer le transfert de la compétence Culture.

Il indique qu'un très bon accueil a été réservé car cette association est en attente de ce transfert afin de résoudre leurs difficultés de gestion, notamment sur le plan administratif.

De même, ce transfert pourra leur permettre de faire évoluer le niveau d'enseignement de cette école.

Concernant le groupe de travail Musique, M. TOURNON informe qu'une étude pour la mise en place d'interventions par un musicien intervenant en milieu scolaire est en cours.

Concernant la saison culturelle, M. TOURNON informe que chaque commune conserve son action culturelle et précise que, pour l'année 2010, seul un événement culturel devrait être pris en charge dans chaque commune à hauteur de 1 500,00 €. Il précise aussi que ces événements doivent être organisés de manière unitaire sur l'ensemble du territoire.

- Communication

M. TOURNON informe que la Trame est en cours d'élaboration et précise qu'elle sera distribuée à la fin du mois de janvier.

- Vie Associative et Animations

- Téléthon

Mme FOULTIER informe que le Téléthon des 4 et 5 décembre a remporté un vif succès, notamment avec les manifestations du vendredi soir (match de basket handisport, concert chorale et musique). Elle précise que les marches de jour et de nuit ont rassemblé près de 300 personnes et que plus de 450 soupes ont été servies.

Mme FOULTIER précise que cette manifestation a permis de reverser 8 014,97 € à l'A.F.M.

Mme FOULTIER remercie donc l'ensemble des personnes qui ont pris part à la réussite de cette manifestation au profit de l'A.F.M. et aux généreux Saint-Justaires.

- Marché de Noël

Mme FOULTIER rappelle que le Marché de Noël a eu lieu le dimanche 13 décembre 2009 avec la participation de 43 exposants (dont 8 en gastronomie sous chapiteau).

Concernant le Salon du Livre, 14 auteurs et écrivains étaient présents. Mme FOULTIER précise que l'an prochain, ceux-ci seront intégrés avec les autres exposants afin de ne pas être mis à l'écart.

Mme FOULTIER rappelle que les décorations ont été réalisées par quelques enfants du C.M.E., avec la collaboration de nombreux élus.

Mme FOULTIER remercie M. Jacques BRUNON, Pdg de SATAB, pour la fourniture des rubans qui ont servi à la décoration, le Comité des Fêtes pour le prêt, le montage et démontage du chapiteau qui a abrité le pôle gastronomique.

Mme FOULTIER rappelle enfin que cette journée était animée par M. Patrice GIRAUD (alias Crève-Cœur) avec son orgue de barbarie, et par M. Laurent BESSE qui organisait des promenades en calèche malgré le mauvais temps.

La collecte de jouets au profit d'Emmaüs a malheureusement rencontré moins de succès avec seulement 15 jouets, ce qui a tout de même ravi les responsables de l'association.

- Calendrier des manifestations

Mme FOULTIER rappelle les manifestations à venir :

- Vœux du Maire à la Population le samedi 9 janvier 2010
- Vœux du Maire au Personnel Communal le samedi 16 janvier 2010

Mme FOULTIER souhaite une bonne fin d'année à tous et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

- Travaux

M. ROUCHON donne le détail des travaux effectués ou en cours :

- taille des massifs
- clôture de la chaufferie bois de Malmont (avec récupération de la clôture de l'ancien parc de la crèche) et fabrication d'un portail métallique
- distribution de pouzzolane sur l'ensemble du territoire communal
- élagage au village du Fau et dans la cour de l'école de Malmont
- travaux divers dans les écoles
- aménagement de locaux ADMR dans salle motricité ancienne école maternelle publique

Concernant le déneigement, M. ROUCHON précise que 60 tonnes de sel et 30 tonnes de pouzzolane ont été utilisées en 8 jours

- Vie Scolaire

- Conseil d'école de l'école publique de Malmont

Mme BONNEFOY informe que ce conseil d'école a eu lieu au début du mois sans remarques particulières.

- Diagnostic acoustique Restaurant Scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'un diagnostic acoustique a été effectué dernièrement par les services de la préfecture. Celui-ci a révélé que les salles du Restaurant Scolaire présentent une bonne acoustique. Il a toutefois été préconisé d'installer des claustras dans la salle des grands afin de limiter l'amplification du bruit.

- Animations de Noël

Mme BONNEFOY rappelle que le mercredi 16 décembre une quinzaine d'élus et de bénévoles ont participé à la confection des sachets de Noël (papillotes et mandarines). Le jeudi 17 décembre, a eu lieu le repas de Noël avec la participation de 344 enfants encadrés par 60 adultes (enseignants, élus, agents, bénévoles, personnel SOGERES). Les enfants du Centre de Loisirs ont pris en charge la décoration des salles, et les services administratifs et techniques ont assuré l'organisation de cette manifestation.

Le vendredi 18 décembre, un spectacle était organisé pour les enfants des écoles à la Salle Polyvalente.

Mme BONNEFOY tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de ces manifestations et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

- Urbanisme

M. DESOLME informe que des réunions ont eu lieu dernièrement à la Communauté de Communes Loire-Semène pour la présentation du S.I.G. (Système Informatique Géographique). Il précise qu'avec ce système, le cadastre sera désormais numérisé pour une consultation plus pratique, efficace et complète.

M. DESOLME souhaite un joyeux Noël à tous.

- Culture

* Mme POURTIER informe que, dans le cadre de l'expo-photos qui aura lieu 18 avril 2010, une réunion consultative a eu lieu dernièrement avec les directeurs d'écoles, le directeur du Centre de Loisirs Pierre Royon, et Mme Isabelle BONNET, enseignante dont la classe travaille cette année sur le thème de la photo.

Mme POURTIER informe que des sujets ont été définis :

- une journée scolaire (Ecole St-Joseph)
- montage d'un abécédaire (Ecole Maternelle Publique)
- transformation de photos à la « Andy Warhol » (classe d'Isabelle BONNET)
- reportage sur les activités du Centre de Loisirs (CLSH Pierre Royon)

* Mme POURTIER rappelle que le dimanche 24 janvier 2010 aura lieu un concert de musique classique à l'église, avec la participation des 40 musiciens de l'ensemble symphonique MUSICA de Saint-Etienne. Elle précise qu'il s'agit d'un évènement qui ouvrira la saison culturelle 2010.

- Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.)

Mme POURTIER informe que la vente de porte-clés au profit du Téléthon a été un succès.

Mme POURTIER rappelle que seulement 3 enfants ont participé à la décoration du Marché de Noël.

Mme POURTIER déplore un manque d'investissement des enfants sur les projets qui ont pourtant été proposés par le C.M.E. Elle informe donc que le prochain C.M.E. sera mis en place avec des enfants plus âgés.

- Groupe de travail « Saison Culturelle » Loire-Semène

Mme POURTIER informe que ce groupe s'est réuni dernièrement pour définir le plan de travail suivant :

- recensement des manifestations annuelles dans chaque commune
- définition d'une charte avec comme thématique prioritaire : la jeunesse
- création d'une régie

Mme POURTIER rappelle que pour l'année 2010, il n'y aura pas de transfert de charges relatif à la saison culturelle. Les communes continuent de gérer leur propre saison culturelle, sans aucun projet phare.

- Groupe de travail « Lecture » Loire-Semène

Mme POURTIER informe qu'il est important de travailler en collaboration avec Mme GINOUX, responsable de la B.D.P. 43, et de faire le bilan de ce qui se passe dans chaque commune. Le cas particulier des bénévoles a été soulevé, ceux-ci ne doivent en aucun cas remplacer les agents ; ils seront là en plus. Elle informe que Mme JACOB a désormais rejoint ce groupe de travail.

Mme POURTIER conclut en souhaitant de bonnes fêtes à tous.

- Personnel Communal

M. FRANÇON informe que le second C.A.E. (Contrat d'Aide à l'Emploi) est en cours de finalisation au sein du service technique.

M. FRANÇON fait remarquer, concernant le déneigement, que l'an dernier, la Commune a utilisé plus de sel que l'ensemble des autres communes de Loire-Semène. Il précise qu'il conviendra donc d'étudier un nouveau système.

M. FRANÇON souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Modification règlement intérieur Salle Polyvalente de Malmont

Mme BONNEFOY précise qu'il s'agit de modifications mineures à l'article 5. Elle indique qu'il convient d'ajouter à la liste des équipements à nettoyer, les vitres de la porte d'entrée, et d'ajouter à la liste des matériels non fournis les serviettes à mains des WC, ainsi que les sacs poubelles.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la Salle Polyvalente de Malmont.

- Dépenses à mandater pour des frais liés à un accident du travail

M. Le Maire rappelle qu'en date du 17 novembre 2008, du 30 mars 2009, et du 2 octobre 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le mandatement des honoraires et frais de soins médicaux liés à un accident du travail d'un agent non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge de dépenses complémentaires liées à cet accident du travail conformément à l'avis de la commission de réforme du 3 juillet 2009 :

Honoraires kinésithérapeute	229,50 €
Frais de déplacement soins	71,05 €
TOTAL	300,55 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en charge de ces frais liés à un accident du travail pour un montant total de 300,55 €.

Pour conclure, M. Le Maire souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21 H 45.

Frédéric GIRODET		Pascale MONTCOUDIOL	
Maguy FOULTIER		Maryline MOUNIER	
Thierry DESOLME		Joan MILLEVILLE	
Christine BONNEFOY		Christelle FOURNIER	
Jacques ROUCHON		Bruno SABATIER	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Patrick BRUYÈRE			